

Compte rendu du CDEN

Carte Scolaire du 5 Février 2019

Le DASEN ouvre la séance en rappelant les modifications apportées à la composition du CDEN.

Trois déclarations liminaires sont lues (FSU, CGT, UNSA).

Mr Gachet rappelle les deux priorités de la rentrée 2019 :

- Préservation du réseau scolaire en milieu rural.
- Poursuite du dédoublement dans les classes de CP et de CE1 en REP. Tous les dédoublements dans le département de l'Indre ont été réalisés en Septembre 2018.

Voici la liste validée :

Ouvertures	Fermetures
<ul style="list-style-type: none">• Maternelle le Grand Poirier Châteauroux + 0.25 dech dir• Maternelle Jules Ferry Châtillon• Elem G. Sand Villedieu• Maternelle G. Sand Issoudun (après échange avec le maire)• Ouverture différée à la rentrée après comptage des effectifs : Maternelle A. Fée Ardentes.• 1 poste pour renforcer le pôle ASH• RASED P. Langevin Déols (Maitre E – Dominante pédagogique)• 1/2 Circonscription de La Châtre EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés) : localisation à définir.• 1/2 aide pédagogique Mérigny prolongée pour 2019	<ul style="list-style-type: none">• Elémentaire Les Marins Châteauroux• Elémentaire Montaigne Châteauroux• Elémentaire Châtillon sur Indre• Elémentaire Saint Vincent Ardentes• Elémentaire Jean Monnet Déols• Elémentaire Condorcet Issoudun• Primaire Diors• Maternelle Le Pêchereau• Maternelle Valençay• RPC Vatan élémentaire• 1 ZIL circonscription Châteauroux• 1 Zil circonscription Le Blanc• 1 ZIL circonscription La Châtre <p>Les 3 postes de ZIL supprimés sont à définir.</p> <ul style="list-style-type: none">• 1/2 aide péda Mérigny• 1/2 aide péda St Exupéry Issoudun
- 5 postes à rendre (dotation départementale) - 0.50 ETP en surnombre	
13.75 créations	14 retraits
Réserve : 0,25	

Selon le protocole rural, les RPI Mers /Indre - Montipouret et Tranzault – Sarzay – Lys Saint Georges fusionnent pour ne former plus qu'un seul RPI. Un engagement ferme et définitif a été signé par les élus. Il y aura 3 écoles au lieu de 4 (fermeture du site de Sarzay) et maintien des 7 classes pour les rentrées de 2019 et de 2020.

L'Ulis du collège Colbert est transférée au collège Jean Monet pour la rentrée 2019.

Le FSU n'a pas pris part au vote en accord avec la position tenue lors du CTSD du 31 Janvier 2019 : nous jugeons que la dotation nationale est insuffisante, elle ne répond pas à la nécessité de réduire les effectifs des classes. Par ailleurs, le maillage scolaire territorial en milieu rural est pour le moment préservé. Ceci est un des engagements majeurs du SNUipp-FSU.